

COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 05 AVRIL 2017 à 20h30

Date de la convocation : 29/03/2017

Etaient présents (09/12) :

MM. GAGE D – PORTHAULT – BRANCATI – DEMOTIER - DOMPE - GAGE E. - LARQUET -
MEIGNAN – Mme ROSE

Excusés : MM. Droit – Pallu – Mme Souy

- Secrétaire : M. Larquet, assisté de Mme Sophie Verleye secrétaire de mairie

.....

Approbation du CR du 25/01/17.

M. Le Maire informe le conseil de la démission de Mme Mélanie JOSEPH-MOREL de ses fonctions de conseillère municipale à compter de ce jour pour des raisons familiales ; démission qu'il accepte.

Il est procédé à la désignation de nouveaux délégués au sein du Syndicat Scolaire :

- Titulaires Mme Sylviane ROSE – M. Patrice BRANCATI
- Suppléants M. Jean-Marc LARQUET – M. Daniel GAGE

COMPTE ADMINISTRATIF et COMPTE DE GESTION 2016

M. le Maire présente le compte administratif pour l'exercice 2016 qui donne les résultats suivants :

FONCTIONNEMENT	+ 243 250.27 €
INVESTISSEMENT	- 61 114 € (Résultat 2016 + 38 999.22 € - Reste à réaliser 100 113.22 €)

Soit un excédent global de + 182 136.27 €

Le conseil municipal, sous la présidence de M. Brancati, doyen de l'assemblée, adopte le compte administratif 2016 et le compte de gestion établi par le trésorier de crépy,

TAUX de la FISCALITE DIRECTE

Considérant les travaux à la charge de la commune pour la mise en place de la fibre, à savoir 370 € par habitation, ce qui représente 88 000 € ; après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer les taux communaux pour l'année 2017, de la façon suivante :

	Bases	Taux	Produit
Taxe d'habitation	510 100	19.52	99 571
Taxe foncière (bâti)	332 300	16,50	54 830
Taxe foncière (non bâti)	57 000	38,81	22 122
	TOTAL		176 523 €

BUDGET 2017

M. le Maire présente le projet de budget 2017 :

FONCTIONNEMENT			
-----------------------	--	--	--

011 Charges à caractère général	134 073 €	002 Excédent antérieur reporté fonct.	182 136.27 €
012 Charges de personnel	113 290 €	013 Atténuations de charges	12 000 €
014 Atténuations de produits	35 570 €	73 Impôts et taxes	176 523 €
023 Virement à la section d'invest.	129 840 €	74 Dotations et participation	83 274 €
65 Autres charges gestion courante	43 100 €	75 Autres produits gestion courante	23 500 €
66 Charges financières	7 103 €		
022 Dépenses imprévues	9 306.27€		

La section de fonctionnement est adoptée à l'unanimité

INVESTISSEMENT

001 Solde d'exécution d'invest. reporté	61 114 €	021 Virement de la section de fonct.	129 840 €
16 Remboursement d'emprunts	16 150 €	1068 Dotat° fonds divers Réserves	61 114 €
20 Immobilisations incorporelles	13 096 €	13 Subventions	11 203 €
21 Immobilisations corporelles	224 617€	10 FCTVA	11 837 €
041 Part° au RPC	100 000 €	16 Emprunts Trvx Clocher	40 000 €
		024 Vte du presbytère	165 000 €

La section d'investissement est adoptée à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte à l'unanimité le budget 2017 et décide :

- d'allouer les subventions de fonctionnement aux associations suivantes :

- Comité des Fêtes d'Orrouy	2 820 €	(2000 € + 820 € animation fête cnale 2016 et 2017)
- AAPPMA (pêcheurs)	150 €	
- ADPC (Secouristes)	150 €	
- Anciens Combattants Béthisy	150 €	
- Amicale des Maires et Adjointes	50 €	
- SMPV (secrétaires de mairie du Valois)	30 €	
- Autonne Villages (Jumelage)	400 €	

Syndicat Mixte de l'Oise du Très Haut Débit : SMOTHD

M. le Maire donne la parole à M. Porthault qui rappelle que le Conseil Général a créé le 6 juin 2013, le **Syndicat Mixte Oise à Très-Haut Débit** qui a pour mission le déploiement de la fibre optique jusqu'à l'abonné (FttH : Fiber to the Home) sur les 638 communes du département de l'Oise et qu'il est maître d'ouvrage et maître d'œuvre des travaux de construction du réseau de fibre optique, qu'une convention a été signée avec SFR.

Jusqu'en 2019, une participation de 370 € est demandée aux communes par habitation mais il s'avère que certaines communes (Compiègne, Chantilly, Beauvais) n'ont pas eu à payer cette somme... après 2019 le coût sera de 1 200 € car le Département ne participera plus. A ce jour, il y a 15 communes qui n'ont pas encore adhéré au SMOTHD ;

Considérant que la fibre est un service de plus aux habitants, le conseil municipal décide d'adhérer au SMOTHD et de désigner, Monsieur le Maire en qualité de délégué titulaire et Monsieur Bertrand PORTHAULT, adjoint, en qualité de délégué suppléant.

M. le maire précise que le coût de ces installations sera répercuté sur la taxe d'habitation.

QUESTIONS DIVERSES

Achat d'une partie de parcelle pour alignement

Dans le cadre de la vente de la parcelle n° D – 989 (8 rue Montlaille, carrefour du RD123 et du RD116) par les Consorts Perrin, il est nécessaire que la commune acquière une partie de cette parcelle (21m2) destinée à l'alignement, pour un coût de 75 € + les frais.

Le conseil accepte à l'unanimité.

Convention avec la CCPV pour le dispositif « Aide aux Communes »

Suite à la mise en œuvre du nouveau dispositif d'aide aux communes dans le cadre de la mutualisation des services, la CCPV propose différentes prestations :

- Vérification des points d'eau de la défense incendie
- Vérification des équipements sportifs, des jeux des aires extérieures
- Marquage routier au sol
- Petits travaux de bricolage.

M. le Maire propose de passer cette convention pour la vérification des points d'eau de la défense incendie (poteaux incendie) pour un coût de 30 €/borne et les travaux de peinture routière pour 100 €/jour/agent. Le conseil municipal accepte de passer cette convention et autorise le maire à la signer.

TOUR DE TABLE

M. Larquet signale la dégradation des chaussées dans la commune et une circulation de plus en plus rapide dans la commune.

M. Meignan signale la dégradation de la Chaussée Brunehaut ;

→ Une entreprise WIARME a fait une démonstration de rebouchage (à chaud) de nid de poule et de gravillonnage ; technique intéressante à étudier avec plusieurs communes pour réduire le coût du déplacement.

M. Gage informe le conseil de l'engagement d'un nouvel employé communal : M. Sébastien LASSEAUX.

La séance est levée à 22H15.